

LE CANADA

Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Journal Hebdomadaire à 16 pages

BUREAUX : 414 et 416 Rue Sussex OTTAWA, ONT.

Lundi 19 Octobre 1891

ECHOS DU JOUR

La diphtérie sévit à Toronto.

M. Tarte et M. Joseph Tassé étaient à Ottawa samedi dernier.

M. Balfour a enfin accepté le leadership de la Chambre des Communes d'Angleterre.

L'Électeur se montre peut-être trop sévère à l'égard de M. Nantel.

On annonce la reprise de l'exploitation des anciennes forges de Saint-Maurice des Trois Rivières.

Le bruit court à Montréal, que M. Boyer s'est définitivement retiré du cabinet de Québec.

Le cheval étalon St-Hilaire est vendu samedi à New York, pour la somme fabuleuse de \$100,000.

Les élections des délégués conventionnels au Chili ont eu lieu hier, le résultat définitif n'est pas encore connu.

Le président austral a été nommé de nouveau.

M. Chs. Devin, député du comté d'Ottawa, est actuellement à l'hôpital Notre Dame de Montréal, où il subira une opération à la gorge.

Nous avons annoncé l'autre jour, qu'un certain nombre de canadiens de Boston avaient offert un banquet à l'honorable Wilfrid Laurier. Ce banquet aura lieu le 17 novembre, à l'hôtel Vendôme.

Le gouvernement russe estime qu'il faudra une somme de 183 millions de roubles, pour subvenir aux besoins des personnes qui souffrent de la diète, dans tout l'empire russe.

On télégraphie de Londres que l'on vient d'arrêter l'individu qui a jeté hors d'un train Mlle Smith, de Birmingham, près d'Oldburg, la semaine dernière.

C'est un nommé Sylvester, employé à la Compagnie du canal de Birmingham. On le croit fou.

Le CANADIAN développe cette fois que «la Commission Royale n'a pas et ne saurait avoir pour but de s'enquérir des rapports qui ont existé entre la Couronne et les ministres.

C'est la Couronne qui est jugée en cette matière.»

Une dépêche, publiée dans un journal du matin, annonce que le bruit court à Québec que Sir Hector Langevin doit être nommé lieutenant-gouverneur de Québec en remplacement de M. Angers.

Nous croyons cette rumeur dénuée de fondement.

Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce que le Tsar a résolu de faire une excursion sur la Méditerranée à bord de son yacht l'ÉTOILE POLAIRE. Il partirait probablement de Copenhague. On dit que le Tsar renoncera le président Carnot, à quelque port français sur la Méditerranée.

Un journaliste de cette ville a interviewé hier M. Chaplain. L'interview est publiée ce matin dans le CANADIAN. Après avoir lu attentivement les réponses du Secrétaire d'État au journaliste, nous arrivons à la conclusion qu'il est bien décidé à obtenir de l'avancement dans le cabinet ou à le quitter.

Le MANITOBA vient d'entrer dans sa vingt-et-unième année. Nous voyons toujours arriver avec plaisir ce message de nos compatriotes de l'ouest; nous nous intéressons à eux, et leur organe, le MANITOBA ne recule pas devant le danger, lorsqu'il s'agit des intérêts de ses compatriotes. Il les défend avec habileté et énergie.

Nous félicitations.

On annonce que les arbitres ont alloué \$270,000 à la compagnie du C. P. R. pour sa réclamation de dix millions de piastres, en rapport avec la section du chemin de fer construit par Onderdonk.

Il faut avouer que le C. P. R. n'y va pas de main morte, quand il s'agit de sucer le gouvernement. De dix millions de piastres, se faire descendre à \$600,000, ça prouve bien des choses.

Le chiffre des souscriptions demandées pour élever une pierre commémorative à Sir John Macdonald dans la cathédrale de Saint-Paul, s'élève maintenant à \$250. Parmi les souscripteurs, on remarque les lords Rosebery, Derby, Aberdeen, Kimberley, Kautskoff, Cranbrook, Dufferin, Lansdowne, Brassey, le duc de Cambridge et MM. Chamberlain et Balfour.

Un conservateur écrit une lettre au Critique, pour nous dire que M. Ives est le chef des conservateurs des cantons de l'est et que ses côtés ont été des partisans du gouvernement, grâce à la popularité personnelle de M. Ives.

Nous ne serions aucunement surpris d'apprendre que le public publie difficilement digérer cette dose; quant à nous, nous ne pouvons rien en dire, nous n'avons même pas essayé de l'avaler.

Nous lisons dans La Justice :

Il est bon que le public sache que la province de Québec est actuellement livrée à l'anarchie.

Le gouvernement ne peut rien faire; les ordres en conseil ne sont pas signés; des réclamations pressantes ne sont pas réglées; la machine gouvernementale ne fonctionne pas et tout est en souffrance.

Voilà ce qu'on appelle le gouvernement.

Le lieutenant-gouverneur assume une terrible responsabilité. Il agit par sa base le système gouvernemental qui nous a coûté plus d'un demi-siècle de labeurs et de combats.

Nous entendons des choses étranges. Certaines communications... Il s'agit des notes...

Un Article du "Canadien"

Nous lisons dans L'ÉVÉNEMENT, numéro du 17 du courant :

Il a été question hier devant la Commission, d'un article paru le même jour dans le CANADIAN et contenant certaines allégations, au sujet de certains personnages figurant dans l'enquête.

C'est M. Biqué qui a appelé l'attention du tribunal sur cet écrit qui n'a pas laissé de créer un certain émoi.

Voici les plus saillants passages de cet écrit. Le CANADIAN examine et juge la valeur de la réclamation de M. Armstrong.

"Le CANADIAN, qui a contracté l'habitude d'aller droit au but, informe la commission et le pays que la réclamation Armstrong—\$290,000 en chiffres ronds—ne valait pas la corde à pender un assassin. Elle se composait d'estimés vieux de trois ou quatre ans, certifiés par M. Light, avec cinquante pour cent d'addition au coût véritable des travaux. C'est à ce compte singulier que la Compagnie, par messieurs Riopelle et L. A. Robitaille, a posé son certificat—à la demande des intéressés."

Plus loin :

"Sa réclamation est clairement une iniquité—puisque l'a osé en donner \$100,000 à M. Pacaud Voyons : le sens commun a ses droits imprescriptibles! On est l'homme raisonnable qui, ayant une créance de \$175,000 la voudrait réduire à \$75,000—quand le débiteur est solvable."

Le CANADIAN affirme ensuite que rien n'était dû à M. Armstrong ni à M. Riopelle.

"M. Riopelle a fait acte de présence, hier, devant la Commission. Nous lui demandons d'expliquer cette créance de \$290,000, à la première occasion qui lui paraîtra propre."

"M. Pacaud a reçu \$100,000—M. Riopelle, M. Armstrong, etc., ont reçu la balance.

Nous maintenons qu'il ne leur est rien dû à M. Armstrong sur tout, et nous engageons la Commission à prendre acte de notre affirmation. Elle peut paraître étrange. Elle est vraie.

A la suite de ces déclarations catégoriques, il a été décidé par les tribunaux, à l'instigation de M. Biqué, de faire comparaître le directeur d'UN CANADIAN, pour justifier les allégations contenues dans son article.

L'ARMÉE ANGLAISE

Il paraît, d'après le rapport annuel de l'adjudant-général et d'après les comptes-rendus des manœuvres d'automne, que la condition de l'armée anglaise n'est rien moins que satisfaisante. Les autorités militaires se plaignent de la difficulté de tenir les effectifs au complet par les enrôlements volontaires. Chaque année le contingent diminue en nombre et en qualité. De plus l'affaiblissement de la discipline est attesté par plusieurs mutineries qui ont eu lieu depuis quelque temps, jusque dans des corps d'élite comme les gardes du corps de l'artillerie.

L'ÉVÉNEMENT se demande quel remède pourrait être appliqué à cet état de choses. La nation anglaise, dit-il, est en face d'un dilemme. Ayant besoin d'une armée permanente assez forte pour garder l'empire, il faut qu'elle se la procure par la conscription ou par des engagements volontaires. La conscription, le peuple anglais ne la tolérerait pas à moins d'une menace d'invasion ou de conquête. Le recrutement volontaire ne peut réussir que par des avantages de haute paie et de service facile, ce qui n'est guère compatible avec une discipline stricte. En France on en a l'exemple, des mutineries analogues à celles qui ont éclaté en Angleterre auraient coûté cher aux coupables. En Angleterre on a à peine osé punir, parce que cela aurait découragé les engagements. Le soldat est au courant de ce qui se passe. Il lit les journaux à la caserne; il critique et murmure, et il sait qu'on ne le renverra pas, parce que si on se débarrasse de lui, il ne serait pas facile de le remplacer. Ensuite, il n'est pas contenu par l'exemple, ni même par la présence des officiers, qui vivent hors du quartier, passent leurs soirées en fêtes et en bals, ont de longs congés qu'ils dépensent en parties de yacht ou de chasse, juste comme ils font, quand les hommes étaient des ignorants et des brutes, qui prenaient leurs trois cents coups de fouet comme un verre d'eau, et regardaient les gentlemen comme des espèces supérieures. Maintenant il se fait dans les rangs une opinion publique, qui grogne et menace parce que le capitaine n'est pas à son poste, et que le colonel a un mauvais caractère. Décidément, conclut le Post, la question militaire en Angleterre deviendra à un moment donné une question brûlante.

LE TARIF DOUANIER

Le Vatican et le Quirinal

La Paix Européenne

La convalescence de M. Blaine

La France et le Maroc

UNE COLLISION A TOULON

LA QUESTION D'EGYPTE

NOUVELLES DE PARTOUT

UNE COLLISION A TOULON

LA FRANCE ET LE MAROC

LA QUESTION D'EGYPTE

NOUVELLES DE PARTOUT

LE VATICAN ET LE QUIRINAL

ROME, 19 oct.—Dans une note adressée aux puissances, le pape dit que les récents désordres du Panthéon n'avaient une importance très grave et il insiste sur l'importance de ces récents désordres et le gouvernement italien de rester ensemble à Rome. Ces manifestations, ajoute Léon XIII, prouvent que le gouvernement italien a l'intention de s'écarter le pape dans le Vatican et de ne plus lui permettre de continuer librement avec le monde catholique. Il appelle aussi l'attention des puissances sur les demandes des groupes radicaux, exigeant l'abolition des lois de garantie.

LE TARIF DOUANIER

PARIS, 19 oct.—La commission du sénat pour le tarif douanier s'est réunie aujourd'hui. M. Jules Ferry, ministre des affaires étrangères, et M. Jules Roche, ministre des colonies, ont soutenu le projet de gouvernement d'interdire l'importation des salaisons anglaises en France et de le remplacer par un droit de vingt francs par 100 kilos. Plusieurs membres de la commission ont longuement parlé contre ce projet. Le président, M. Jules Ferry, a demandé de renvoyer à samedi la discussion de ce projet. Sa proposition a été repoussée par huit voix contre cinq. En conséquence, M. Ferry a déclaré aussitôt qu'il donnerait sa démission de président de la commission. Ses collègues vont s'efforcer de la faire revenir sur cette détermination.

Une députation de la chambre syndicale du commerce des grains, s'est rendue auprès de M. Jules Roche pour le prier d'établir un droit sur les farines étrangères, afin d'empêcher les énormes importations de farines américaines.

LA QUESTION D'EGYPTE

LONDRES, 19 oct.—Les commentaires des organes officiels de la France et des autres gouvernements européens sur le discours de M. Gladstone à Newcastle, dans lequel il a annoncé l'intention de proposer l'évacuation de l'Égypte, ont fait voir aux chefs du parti libéral les dangers résultant d'une pareille déclaration.

Les communications échangées entre lord Rosebery, M. Gladstone, le comte Spencer et les chefs des libéraux ont abouti à une explication officielle, que les journaux du parti ont publiée. Ce communiqué donne une interprétation, bien différente de la première, aux paroles de M. Gladstone et y jette un voile assez épais.

M. Gladstone n'aurait pas voulu dire, dans son discours, qu'il ferait cesser l'occupation de l'Égypte, dès qu'il serait au pouvoir; il a seulement voulu dire qu'il chercherait le moyen de mettre fin au régime provisoire actuel.

M. James Bryce, que l'on considère comme le prochain sous-secrétaire d'État libéral, a été hier amené, à Aberdeen, à déclarer que les libéraux ne voudraient pas plus que les tories quitter l'Égypte. L'Angleterre a pris maintes fois l'engagement solennel de se retirer ses troupes de l'Égypte, tant que cette mesure ne pourrait être prise, sans crainte pour le progrès et la prospérité de ce pays.

Cette déclaration de M. Bryce, faite en vue de la responsabilité de ses fonctions, démontre que M. Gladstone a encore commis une légèreté, en ce qui concerne la politique étrangère; ses collègues ont cru devoir la réparer.

LA PAIX EUROPÉENNE

LONDRES, 19 oct.—Selon une dépêche de Paris, le gouvernement français soude l'opinion des députés sur la question de conclure un traité définitif avec la Russie. Si le sentiment général est favorable à ce projet, l'esquisse d'un traité, que l'on avait rédigée d'une façon définitive dans cette intention. Il paraît que tous les députés, sans exception de parti, sont favorables à la conclusion d'un traité avec la Russie.

Les sentiments d'amitié, de fraternité qui existent entre les deux pays ont été fort accusés par le succès de l'emprunt russe contracté sous les auspices de capitalistes français. Les relations amicales grandissent de jour en jour entre les deux nations; les Russes, doués de fortune, sont plus nombreux que jamais à Paris et les affaires entre Français et Russes augmentent de plus en plus.

Le correspondant du TIMES à Saint-Petersbourg, rapportant les événements du Panthéon, tels que les raconte un journal de Samarcand, dit que l'Angleterre doit se préparer à voir la Russie acquiescer quelques-unes des régions situées sur la frontière de Kaschgar.

NOUVELLES DE MONTRÉAL

MONTRÉAL, 17 oct.—Il est fortement question de M. Joseph Delamé, C.R., comme candidat aux prochaines élections pour la mairie.

—C'est ce matin que devait avoir lieu l'interrogatoire de Dr. Mousseau, député de Soulanges à Ottawa; mais cet interrogatoire a été remis à vendredi prochain.

—Monsieur O'Brien qui vint assister en qualité d'obligé du Saint-Siège, à la remise de la barrette carlinale à Son Excellence le Cardinal Archevêque de Québec et à la collation du Pallium à Mgr. l'Archevêque de Montréal en 1886 est de passage en cette ville. Son Excellence est l'hôte de M. Alfred Merrill.

—Un Canadien français riche, de la partie Est de Montréal, a perdu sa femme, il y a environ deux ans. Après la mort de sa femme, il a fait des instances auprès de ses enfants, pour qu'il renoncât à la succession de leur mère, ce qu'ils ont fait sur la promesse de leur père ne se remarierait pas et leur léguerait tous ses biens, au moment de sa mort.

Il y a quelque temps, les enfants ont appris que leur père s'était remarié secrètement trois mois auparavant et que sa femme demeurait dans un autre quartier de la ville, où il allait la voir tous les jours. Aujourd'hui, ils poursuivront le père pour obtenir une pension alimentaire et pour faire déclarer nul, leur acte de renonciation à la succession de leur mère.

—Le conseil municipal de l'île Bizard vient d'intenter une poursuite au conseil du comté de Jacques-Cartier, à cause des faits suivants :

La municipalité de Mont-Laurier ayant décliné l'emprunt \$3,500 à fait faire un emprunt par le notaire J. A. Chabret, ainsi que l'acte de répartition, etc.,

M. Chabret a chargé \$280 pour ses services comme notaire, comme négociateur d'emprunt et comme officier municipal et il a reparti cette somme per capita. Mais les conseillers de l'île Bizard ont refusé d'acquiescer le montant réclamé par M. Chabret et il lui ont offert \$300, après avoir annulé sa répartition per capita.

AMÉRIQUE

LA CONValescence DE M. BLAINE

NEW-YORK, 19 Oct.—Le télégraphe continue à mettre en circulation des nouvelles de plus en plus satisfaisantes de la santé de M. Blaine. Dans une dépêche d'Augusta, il est dit que « si son état continuait à s'améliorer aussi rapidement que depuis qu'il est revenu de Bar Harbor, il sera probablement capable de retourner à Washington à la fin du mois courant ou dans la première semaine du mois prochain. »

Il y a bien longtemps qu'on annonce que M. Blaine se rétablit rapidement. Il fallait qu'il fut bien mal, quoi qu'on en ait dit les optimistes comme même, pour que, du train dont marche, dit-on, sa convalescence, il lui faille encore plusieurs semaines, avant de revenir à son poste, dont il est dégoûté, depuis plus de cinq mois. Le sénateur Hale, du Maine, qui est l'ami le plus intime de M. Blaine, dit qu'il paraît remarquablement bien. « Vous le reconnaîtrez à peine, dit-il, pour le même homme qu'on a vu passer par Boston en juin dernier. Il mange bien, dort bien, et son esprit est aussi actif et aussi lucide, que jamais. Sa raison pour aller à Bar Harbor à Augustus est que sa maison dans cette ville est beaucoup plus confortable pour la fin du mois d'octobre que le cottage de la côte. »

M. Hale dément prudemment que M. Blaine ait été frappé ces jours et d'une attaque de paralysie, comme on en a fait courir le bruit. Il n'y a rien de vrai dans ce racontar.

Nouvelles de Québec

QUÉBEC, 17 Oct.—Le procès de Quéllette, accusé du crime d'homicide, a été continué aujourd'hui à la Cour du Banc de la Reine.

—M. l'abbé Emile Angers a obtenu la permission d'aller passer l'hiver en Europe, pour refaire sa santé.

—Le Rév. Père Bouchard, ancien curé de Saint-Pierre-Baptiste, est à Québec. Il partira la semaine prochaine pour Bruxelles, via New York, pour entrer dans l'ordre des Pères du Saint-Sacrement.

—M. Jos. Patry, marchand, 79 rue St-Paul, s'en allait ce matin sur le marché de la Basse-Ville, quand il perdit connaissance. On le releva et on le transporta chez lui où il mourut une demi-heure après.

Le coroner a été averti, mais comme le défunt était malade depuis deux jours, il n'a pas jugé à propos de tenir une enquête. Le défunt était le père du constable Patry de la police provinciale.

—On annonce qu'un jeune homme de 19 ans, Goudiose Collin, s'est fait tuer par une mine à la Rivière-Pierre, région du lac St-Jean. Il demeurait au Château-Richer. Il était le fils de M. Collin du poste de police du Palais.

L'enquête aura lieu lundi.

—McTavish Bouchette, frère de M. Errod Bouchette, attaché à la rédaction de l'Électeur, est mort assez soudainement, hier soir, d'une congestion des poumons. Il était de retour depuis 10 jours seulement d'un voyage qu'il avait fait en Angleterre, dans l'intérêt de sa santé, et depuis son arrivée ici, il avait pris un fort rhume, qui s'est changé rapidement en congestion et moins de 24 heures après avoir pris le lit, il était mort. Sa mort est vivement regrettée par un nombreux cercle d'amis.

—On dit que M. Dobbell, le marchand de bois bien connu, posera peut-être sa candidature à la prochaine élection de Québec-Ouest pour les Communes.

—La variété a éclaté sur plusieurs points du pays : A Sherbrooke, au Nouveau-Brunswick et dans plusieurs paroisses de la province de Québec.

Pourvu maintenant qu'elle ne se propage pas.

D'un rapport du docteur J. A. Beaudry, inspecteur du conseil provincial d'hygiène, il ressort que cette maladie a originé à Québec même. Elle a d'abord éclaté dans les premiers jours d'août à l'hôpital Jeffery Hale où l'on s'enregistre à peu de distance deux cas mortels. De là elle s'est propagée ailleurs.

Ce qui est regrettable à dire c'est que

Le réclamation est adressé au conseil du comté de Jacques-Cartier et il a réussi à faire approuver son compte et tout ce qu'il avait fait.

Aujourd'hui, la municipalité de l'île Bizard attaque la décision du conseil du comté comme ultra vires et illégale.

TROIS JOURNALISTES TUÉS.

Un désastreux accident de chemin de fer, dans lequel quatre personnes ont été tuées, y compris trois membres de la rédaction de l'INTER OCEAN de Chicago, a eu lieu à onze heures du matin à Crête (Illinois).

Un train de voyageurs du Chicago and Eastern Illinois Railway, parti d'Évanston (Indiana) dans la matinée, arrivait en gare de Crête, lorsqu'il a déraillé. Le train est allé se heurter contre la rotule de la gare avec une telle violence qu'elle a été ébranlée sur la locomotive. Le mécanicien, nommé James Clark, et les trois journalistes, Leonard Washburne, F. W. Henry et J. J. MacAfferty, ont été tués sur le coup et ensevelis sous une masse énorme de débris. Les journalistes, au moment de l'accident, se trouvaient sur la locomotive à côté du mécanicien. M. Henry, qui était un reporter de l'INTER OCEAN, avait été chargé, en effet, d'écrire un article sur le voyage en locomotive, et M. MacAfferty, qui était un dessinateur attaché au même journal, devait faire les illustrations. Quant à M. Washburne, il retournait à Chicago d'un voyage dans l'Indiana pour ce journal, et, ayant appris que ses deux confrères étaient sur la locomotive, il était allé les rejoindre.

Le chauffeur du train s'est sauvé en sautant sur la voie, dès que la machine a déraillé, mais il a été grièvement blessé dans sa chute. Plusieurs voyageurs ont été également plus ou moins grièvement blessés. Les corps des trois journalistes ont été rapportés depuis à Chicago, où leur mort a causé une vive émotion.

LES MEILLEURES

Vues Photographiques

D'Ottawa peuvent être obtenues à

L'ELITE STUDIO

(Autrefois Pittaway & Jarvis.)

117 Rue Sparks.

OTTAWA.

NEVILLE

97 RUE RIDEAU.

Ce Magasin de

VINS

LIQUEURS

SI BIEN CONNU

Et Réouvert

Prix sans concurrence possible

NEVILLE & CO,

97 Rue Rideau.

DISCONTINUE.

Tous les Chapeaux de Foutre, au No. 37 rue Sparks, ont été vendus.

Il faut attendre plusieurs jours, avant que le reste de l'assortiment, qui se compose de Casquettes chapeaux pour l'hiver, puisse être mis en bon ordre.

Je suis donc forcé de cesser la vente pour quelque temps.

R. J. DEVLIN.

Pharmacie Rideau.

Parfums Elegants.

Remèdes Frais.

Prescriptions de médecins remplies avec le plus grand soin.

BELANGER & CIE.

COIN DES RUES

RIDEAU ET NICHOLAS.

ALES!

McCarthy's

Toronto B. & M. Co's.

Dominion.

Carling's.

Ont. B. & M. Co's.

Toutes en bonne condition.

EN GROS ET EN DÉTAIL CHEZ

R. A. STARRS

& CIE.

61 & 63 Rue Clarence.

ISLAND HOME Stock Farm

Grosse Ile, Wayne Co., Mich. AVAÛS à FARMUM, PROPRETAIRE

ISLAND HOME

All stock selected from the best of Ohio and Michigan. Established reputation and registered in French and American stud books.

Beautifully situated at the head of Grand Lake on the Detroit River, less than half an hour's ride from Detroit, Michigan. Accommodated with the latest improvements and equipped with the best of everything. For particulars, apply to the proprietor.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and Michigan.

Percheron Horses.

Imported from the best of Ohio and

LAROSE

Andrè, Syndic

Assurance

Incendie, Vie et Accident

Rideau

189

Conditions favorables

et Bijouteries

de toutes qualités. Seront

offertes au dessous des prix

actuels. Article est garanti

par écrit. Argonville sera remis

à No. 30 rue Rideau, (près

St. Jean). Réparations de Montres

à des prix

raisonnables.

EMIN DE FER

COLONIAL

entre l'Ouest et tous les

autres points de la Baie

du Nord-Ouest. La Nouvelle

Compagnie de Commerce

de l'Est, 151, rue

St. Jean, Montréal.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

pour l'Est, P. Q.

et de l'Ontario.

TAPIS!

Le Commerce cette semaine offre les beaux tapis de la région...

Tapis et Effets Artistiques.

Les plus beaux tapis, Doux et Colours en Laines, en Soies, en Balles...

RIDEAUX

en Point Irlandais, Tissés de Bruxelles, Dentelles Tancour et Soies.

PORTIERES

en Barmah, Chenille, Barmesse, Turcoman et Pêche, depuis

\$1.75 jusqu'à \$48.00 la Paire.

RUGS!

RIDEAUX, TAPIS POUR PLANCHER, PRELARDS, INLAND TILE ET TAPIS DE CORK

Atelier dans l'Établissement.

Les Tapis sont faits et placés dans le plus court délai.

THOMAS LIGGETT

66 & 68 Rue Sparks.

PEINTURES

Préparées.

Toutes prêtes pour tous travaux qui rivalisent avec les meilleurs Manufactures du Dominion et du monde entier.

Leurs Qualités.

Sont Égales à n'importe lesquelles. Surpassées par aucune.

W. HOWE.

Fabricant de Peintures.

OTTAWA

Exposition Terminée

Les visiteurs déclarent que l'Exposition a été un grand succès et que les directeurs ont donné les meilleurs résultats.

312, 314, 316 & 318

Rue Wellington.

Le "HUB"

718-A-VIS LE MUSÉE GÉOLOGIQUE.

TOUJOURS EN MAIN.

WM. CODD, Propriétaire.

548 RUE SUSSEX, OTTAWA

CATARRH

Plus d'asthme

OTAWA.

La Commission Royale

ENQUETE "BAIE DES CHALEURS"

SEANCE DU 18 OCTOBRE

Nous avons laissé, dans notre compte rendu de la séance d'hier matin de la Commission, M. Garneau aux prises avec l'avocat Casgrain.

A la séance de l'après-midi, on continue le centre interrogatoire de l'ancien premier ministre.

La salle des séances est littéralement bondée de spectateurs.

Dans la matinée, M. Casgrain avait demandé la présentation du rapport en conseil fait par M. Green.

M. Garneau a répondu au sujet de la Baie des Chaleurs, à partir de 1889, et spécialement les copies de toutes les lettres qui ont été écrites au sujet des opérations avec le syndicat Cooper et relativement à l'ordre en conseil du 25 avril 1891.

Mais la réponse, dans laquelle M. Garneau annonçait à M. Thon que le gouvernement s'est disposé à accepter les conditions qu'il proposait, mais qu'il ne peut pas les autres documents, qui sera présentée plus tard.

Le témoin dit qu'il est d'usage, dans son département, de renfermer les documents produits, dans une chemise spéciale.

A la demande de M. Casgrain, il présentera ces enveloppes, ainsi que le livre de lettres.

M. Riopel demande au témoin, si dans les pièces qu'il présente, la réponse de l'ancien ministre au rapport de M. J. C. Laugel est trouvée comprise?

Le témoin répond que non, et la Commission permet à M. Riopel de présenter lui-même ce document.

L'interrogatoire de M. Garneau est alors continué par M. Casgrain et le témoin répond en substance ce qui suit:—Il y a eu plusieurs procès de rapports, au sujet des arrangements faits avec le nouveau syndicat et M. Armstrong.

La question suivante est posée au témoin: Quand ont été ajoutés au rapport final ces mots "on par le dit Thon fournissant les garanties nécessaires pour l'exécution du contrat."

M. GARNEAU répond que les garanties fournies ont été de \$500,000 en défaveur de la compagnie. Je ne sais pas si ce paragraphe a été ajouté, après la préparation du rapport ou en même temps.

Les lettres de crédit ont été payées avec les fonds du subside converti en argent. Le trésorier disait que ces paiements étaient légaux et qu'il y avait des fonds dans le trésor.

Le témoin a consulté l'Acte 34 Viet., relatif à la conversion du subside en terres et il a remarqué que l'ordre en conseil n'est pas fait dans les termes du statut.

Il ne se rappelle pas pourquoi, il n'a pas retardé jusqu'au 28 avril, pour signer les lettres de crédit, qu'on avait décidé d'hériter trois ou quatre jours auparavant.

M. GARNEAU ne se rappelle pas avoir écrit une lettre à M. Thon. Il a reçu une lettre de M. Pacad, lettre qu'il a déchirée de suite. Cette lettre était relative au règlement de l'affaire. Je ne pense pas, dit M. Garneau, qu'il ait parlé de lettre de crédit. M. Pacad me disait qu'il était important de finir cette affaire au plus vite.

Le témoin avait été quelque peu surpris de cette lettre; il ne comprenait pas quel intérêt M. Pacad pouvait avoir à la déchirer. Il admit que cette intervention avait fait naître que sous soupçons dans son esprit.

Il a déchiré la lettre, parce qu'il la considérait comme peu importante, bien qu'elle touchât aux affaires de son département. Il a été étonné cependant de l'empressement de M. Pacad. Cela pu être la cause de sa répression plus tard. Cette lettre lui a été remise le 17 avril; mais le témoin fait remarquer que sa mémoire n'est plus aussi fraîche que dans sa jeunesse.

Avant de faire son rapport, il a pris tous les renseignements possibles.

M. Casgrain lui lit une dépêche adressée à lui-même, M. Garneau, par laquelle M. Cooper l'informe que le syndicat serait organisé définitivement dans le mois de mai.

Le témoin admit que cette dépêche est postérieure à l'adoption de l'ordre en conseil et qu'elle est une réponse à la lettre qu'il a écrite lui-même. Il a reçu une lettre du procureur-général, signée par M. Charles Laugel. Cette lettre en date du 20 avril, lui disait que tout était dans l'ordre et qu'il ne s'agissait que d'avoir une garantie suffisante de la part de la nouvelle compagnie.

L'ordre en conseil avait été adopté d'après cette lettre.

Cette lettre avait pas été émise en conseil, il a envoyé un rapport où il lui indiquait ce qu'il avait à faire et c'est sur ce rapport qu'il s'est rassuré. Il est vrai cependant que ce rapport est postérieur à l'ordre en conseil.

De fait, il y a eu deux rapports après l'adoption de l'ordre en conseil: le premier venant du procureur-général, représenté par M. Cannon, le second fait par le procureur-général lui-même, qui a aussi approuvé l'ordre en conseil. Le dernier rapport est daté du 28 avril 1891, le même jour que l'émission des lettres de crédit. Le témoin s'est adressé au procureur pour savoir s'il devait payer l'argent.

On demande au témoin pourquoi, après l'adoption de l'ordre en conseil, il avait posé cette question au procureur-général?

M. GARNEAU répond qu'il a beaucoup hésité dans cette affaire; l'opinion publique s'était émue, il avait des objections à payer. Il craignait de payer cet argent, avant que l'ouvrage ne fût fait. Ce fut la raison de son hésitation, avant l'adoption de l'ordre en conseil. Il était parfaitement convaincu que le syndicat Cooper était propriétaire d'actions d'un montant suffisant pour contrôler le chemin.

On lit au témoin le certificat qui lui a alors été fourni, au sujet des actionnaires et qu'il a lu, s'il suffisait.

Il constate que ce rapport ne contient pas la signature de M. Dawes, de M. James Williamson et de M. Ewing; ces messieurs ne sont venus que plus tard.

On lit au témoin la lettre du secrétaire provincial lui annonçant la transmission de

ce certificat: cette lettre est datée du 23 avril 1891, jour de l'adoption de l'ordre en conseil, mais trois jours après son propre rapport qui a été fait le 31 avril 1891.

M. Thon est venu le voir souvent: c'est un homme d'affaires. Il l'a mesuré de partir pour Montréal. Le témoin a pu dire à M. Thon qu'il voulait rester, et qu'il occupait de l'affaire et qu'on allait le mener à bonne fin. M. Garneau a ajouté ce qui suit:

Je ne crois pas que M. Edouard Garneau m'ait sollicité de régler l'affaire au plus tôt. M. Chysostrime Laugel n'a fait de rapport, que de temps à autres, des réclamations qu'il a payées et il est, depuis huit jours, en train d'en faire un. On m'a montré, au lieu de faire un rapport sur la réclamation de M. Armstrong, un arrangement fait entre M. Thon, Armstrong et Laugel.

Je ne connais pas nullement la réclamation de McFarlane. J'ai appris dernièrement que les travaux n'ont commencé qu'au mois d'août de cette année; je pensais qu'ils étaient commencés depuis longtemps.

La séance est ajournée à mardi, à dix heures.

FAITS DIVERS.

LE COMTE DE PARIS ET LA LOYALE LEGION

On mande de Philadelphie que la Loyale Légion, une des associations de vétérans de la guerre de sécession dont l'ex-président des États-Unis Hayes est le président, vient de tenir sa réunion annuelle.

A cette occasion, M. Georges W. Childs, directeur du LÉGISLÉ, a présenté une magnifique bannière à la Loyale Légion, de la part du comte de Paris.

On n'a peut-être pas oublié que la Loyale Légion a donné une brillante réception à Philadelphie au comte de Paris, lors de son dernier voyage aux États-Unis, et c'est en souvenir de l'accueil chaleureux, dont il a été l'objet de la part de cette association que le prince lui a envoyé la bannière en question.

LA FILLE DE LA DÉMOCRATIE

Déclinairement l'ex-président Cleveland n'est pas plus maître chez lui, depuis qu'il est père de famille, qu'il ne l'était pendant sa lune de miel, alors qu'il était veuf.

Il y a quelques semaines, il avait écrit à M. Garneau, qu'il n'aurait pu venir à Ottawa pour un certain nombre de raisons.

Maintenant, il n'est pas de ruses au milieu ne recourent encore les reporters pour tâcher de pénétrer jusqu'à un certain point de la vie de la Démocratie.

Aucun d'eux n'aurait pu s'y aventurer; mais on peut s'attendre d'un jour à l'autre, à voir le portrait de miss Ruth dans quelque journal, qui se malicieusement portera toujours sur eux un petit appareil de photographie instantanée.

En attendant, une délégation du parti démocratique de la Géorgie, actuellement de passage à New York, a voulu présenter ses hommages à la fille de la Démocratie.

Les 30000, à la tête desquels se trouve M. Northern, neveu du gouverneur de la Géorgie sont allés voir Mlle Ruth Cleveland, et lui ont offert une jolie petite bijouterie en diamants.

D'autre part, un télégraphe de Charleston (Caroline du sud) que la Vanderbit Benevolent Association, de cette ville, vient d'envoyer un très beau souvenir à l'ex-président Cleveland, pour miss Ruth.

Dès que les naissances de miss Cleveland ont été annoncées, l'association a adopté par acclamation, des résolutions félicitant l'ex-président et Mme Cleveland, et annonçant qu'un cadeau serait offert à miss Cleveland. Le cadeau consistait en une plaque en or de membre de l'association.

D'un côté est gravé le monogramme de l'association, et de l'autre cette inscription: "A Ruth Cleveland, le 3 octobre 1891."

COURRIER DU JOUR

FÊTE ANNUELLE

A l'assemblée tenue hier à la salle de l'orphelinat St. Joseph, il a été décidé que la fête annuelle au bureau, de cette institution aurait lieu le jeudi 5 novembre prochain à 8 h. du soir. Qu'on se le dise!

AUX RETARDATAIRES

Nous mettons aujourd'hui, entre les mains de nos abonnés M. Valin et Code, les comptes des dépenses qui sont enclavés envers nous pour abonnements ou ouvrages d'impression.

Nous profitons de cette occasion, pour faire savoir au public que nous remercions invariablement notre journal aux abonnés qui ne paient pas régulièrement.

Aucune personne ne pourra s'abonner, à moins de payer trois mois d'avance.

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Samedi soir les nombreux amis de M. F. A. Gendron, bijoutier lui ont causé une agréable surprise, à l'occasion de son dixième anniversaire de mariage. M. Gendron, arrivé tout récemment d'un long voyage, n'a pu être surpris de la touchante marque d'amitié de ses amis OTTAWA.

Une adresse surprenante faite par M. Arthur Arcand et qu'épaulait un magnifique cadeau, a été lue à M. et Mme Gendron par M. W. O. McKay. Une réponse de ses deux amis appropriés de la part de M. Gendron, fut le signal d'une des plus joyeuses réunions, laquelle il soit donné d'assister. M. et Mme Gendron, en cette circonstance, ont fait les honneurs de leur maison, avec un tact et une courtoisie dignes d'éloges.

UN CŒUR BRISÉ

Hier soir, vers les neuf heures, l'ingénieur du bateau de Hull, en train de faire la partie de cartes avec quelques amis, dans son habitation, bâtie sur le bord de l'eau, est tombé tout à coup sans attention attirée par les cris répétés: "UN HOMME A L'EAU!"

Un homme a été vu à l'endroit où se trouvait le bateau, et l'on a vu un homme à l'eau. C'est un homme qui, en sautant à l'eau, a été vu à l'endroit où se trouvait le bateau, et l'on a vu un homme à l'eau.

Malheureusement, il n'avait pas réfléchi aux points noirs qui tout-à-coup surgissent du fond de l'horizon et viennent troubler l'azur du ciel le plus pur.

A peine marié, sa femme l'abandonna.

De retour ensuite sous le toit conjugal, elle le fuyait de nouveau. Il y a une dizaine de jours, elle l'abandonna encore pour la troisième fois, sans un mot d'adieu.

Malheureusement, il n'avait pas réfléchi aux points noirs qui tout-à-coup surgissent du fond de l'horizon et viennent troubler l'azur du ciel le plus pur.

Enlevée de CR MONDE A LA FLEUR DE L'AGE

Hier l'après-midi, on liea les funérailles de la bien-aimée petite fille de M. Jacques Dufresne, du bureau de l'Ingénierie Nationale, enlevée au printemps de la vie, moissonnée à la fleur de son existence, la Providence, dont les secrets sont impénétrables, ceignit déjà de la couronne impérissable des écus, le front de cette jeune et angélique vierge, qui n'avait pas que 12 ans et 16 jours, au moment de son décès.

La famille qui l'entourait, et dont elle était aimée à la gloire, le bonheur et la joie. Rarement funérailles si belles et sympathiques ont été célébrées dans nos murs.

Pauvre comtesse, enlevée d'un coup de vent comme d'une classe plus obscure, avait tenu à cœur d'accompagner pour la dernière fois, la dépouille mortelle de la pauvre enfant, au pied des autels de la Basilique, devant lesquels elle s'était agenouillée si souvent et avait prié avec tant de ferveur.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

Les funérailles ont eu lieu à 11 heures, au milieu de la foule qui se pressait devant la porte de la basilique, et qui se rendait à la messe à 12 heures.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

Les funérailles ont eu lieu à 11 heures, au milieu de la foule qui se pressait devant la porte de la basilique, et qui se rendait à la messe à 12 heures.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

Les funérailles ont eu lieu à 11 heures, au milieu de la foule qui se pressait devant la porte de la basilique, et qui se rendait à la messe à 12 heures.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

Les funérailles ont eu lieu à 11 heures, au milieu de la foule qui se pressait devant la porte de la basilique, et qui se rendait à la messe à 12 heures.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

Les funérailles ont eu lieu à 11 heures, au milieu de la foule qui se pressait devant la porte de la basilique, et qui se rendait à la messe à 12 heures.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

Les funérailles ont eu lieu à 11 heures, au milieu de la foule qui se pressait devant la porte de la basilique, et qui se rendait à la messe à 12 heures.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

Les funérailles ont eu lieu à 11 heures, au milieu de la foule qui se pressait devant la porte de la basilique, et qui se rendait à la messe à 12 heures.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

Les funérailles ont eu lieu à 11 heures, au milieu de la foule qui se pressait devant la porte de la basilique, et qui se rendait à la messe à 12 heures.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

Les funérailles ont eu lieu à 11 heures, au milieu de la foule qui se pressait devant la porte de la basilique, et qui se rendait à la messe à 12 heures.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

Les funérailles ont eu lieu à 11 heures, au milieu de la foule qui se pressait devant la porte de la basilique, et qui se rendait à la messe à 12 heures.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

Les funérailles ont eu lieu à 11 heures, au milieu de la foule qui se pressait devant la porte de la basilique, et qui se rendait à la messe à 12 heures.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

Les funérailles ont eu lieu à 11 heures, au milieu de la foule qui se pressait devant la porte de la basilique, et qui se rendait à la messe à 12 heures.

Le corps de la défunte, enlevée à l'exemple à ses petites compagnes, semblait faire présager à ceux qui l'embrassait dans sa fervente dévotion que le bon Dieu, dans son infinie Miséricorde, lui avait déjà destiné une place, autre que son divin Trône, au milieu de cette armée céleste d'anges et de saints pleuré dans le ciel.

se conseil seront envoyés aux armateurs et patrons des scieries de la Chaudière, dont les noms suivent: M.M. Basile, Orr, et Hurdman, W. Masson et fils, Sheperd et Morse et Pierce et Cie, pour les concessions que ces derniers ont faites à leurs ouvriers, leur accordant la journée réduite de 10 heures; qu'une copie de cette résolution sera envoyée par le secrétaire de l'association, d'abord autorisés aux patrons mentionnés plus haut.

C'est un milieu d'applaudissements unanimes que cette résolution a été passée.

REVOLUTION

Photographie S AU GRAND-MARCHE

JARVIS STUDIO

141 Rue Sparks 141

Attention au bon numéro.

Librairie Française d'Ottawa.

